

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 1 pouvoir

Date de convocation
07 mars 2018

Date d'affichage
07 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil d'administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, Président.

Présents : **Alain BIAUX, Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Danièle PERTHUISON, Evelyne RADZIETA, Marie-Dominique SCHUESTER.**

Absents : **Marysa DOMY, Noémie GIROD.**

Représentés : **Chantal MAYET par Jean-Claude PEROT.**

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2018**

N° de délibération : **2018_03_13_04**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Le budget primitif 2018, s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 660 € en section de fonctionnement et à 1 000 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

I – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1) Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	- charges à caractère général	300.00 €
Chapitre 012	- charges de personnel et frais assimilés	200.00 €
Chapitre 65	- charges de gestion courante	6 300.00 €

Opération d'ordre :

Chapitre 023	- Virement à la section d'investissement	790.00 €
Chapitre 042	- op.de transfert entre section	70.00 €

Total dépenses 7 660.00 €

2) Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 77	- produits exceptionnels	20.00 €
Chapitre 74	- dotations et participations	5 814.98 €
Chapitre 002	- résultat reporté exercice 2017	1 825.02 €

Total recettes 7 660.00 €

II – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**1) Les dépenses d'investissement :**

Chapitre 204	- subvention d'équipements versées	1 000,00 €
Total dépenses		1 000,00 €

2) Les recettes d'investissement :

Chapitre 021	- virement de la section de fonctionnement	790,00 €
Chapitre 042	- op.de transfert entre section	70,00 €
Chapitre 001	- résultat reporté exercice 2017	140,00 €
Total recettes		1 000,00 €

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter et de voter le budget primitif 2018 du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

ARRETE ET VOTE le budget primitif du Centre Communal d'action Sociale pour 2018, équilibré à la somme de 8 660 € se répartissant comme suit :

7 660.00 € pour la section de fonctionnement,
1 000.00 € pour la section d'investissement.

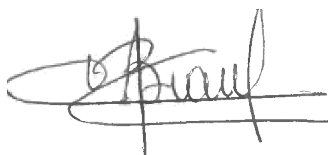
Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président, Alain BIAUX



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 19/03/2018 à 10:57:16
Référence : bfa327d05b62cff668cfc82da43438db6cd1034c